



Municipalité d'Ulverton

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

Que lors de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2025, le conseil de la municipalité d'Ulverton, a adopté le « **Règlement numéro 2025-01 déterminant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2025 et pour fixer les conditions de perception – Abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2023-06** ».

Que le règlement numéro 2025-01 est entré en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2025, conformément à la loi ;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2025-01 au bureau de la municipalité d'Ulverton, situé au 151, route 143 durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À ULVERTON, CE 17^E JOUR DU MOIS DE JANVIER 2025.

Vicki Turgeon, DMA
Directrice générale/Greffière-trésorière